

de nombreuses indulgences pontificales. Cette oeuvre les méritait bien, car elle amène très heureusement le clergé à inspirer aux fidèles la préoccupation du salut de tant de païens, et à soutenir les oeuvres de tout genre que le Siège apostolique a approuvées en vue du bien des missions.

### “DUC IN ALTUM”

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous voulions vous écrire au sujet de la diffusion de la foi catholique dans le monde. Et maintenant, si tous accomplissent leur devoir comme ils le doivent, les missionnaires dans les pays étrangers, et les fidèles dans leur patrie, Nous avons la ferme espérance de voir les missions se relever sans tarder des blessures et des ruines immenses accumulées par la guerre. Il Nous semble entendre, Nous aussi, à cette heure l'ordre du Maître à Pierre : “*Avance en pleine mer*” (1), et il Nous met au coeur le désir ardent de pouvoir jeter dans ses bras les âmes innombrables qui, de nos jours, vivent encore dans le paganisme.

D'ailleurs, l'Esprit de Dieu demeure toujours le principe nourricier et vivifiant de l'Eglise, et le succès ne peut pas ne pas couronner les efforts de tant d'apôtres qui ont travaillé et travaillé encore à accroître le nombre de ses enfants. Puisse leur exemple susciter une phalange nombreuse de missionnaires qui s'en iront, soutenus de la sympathie et de la générosité des fidèles, recueillir pour le Christ une très riche moisson d'âmes!

Que l'Auguste Mère de Dieu, Reine des Apôtres, bénisse nos vœux à tous en obtenant pour les hérauts de l'Evangile l'effusion de l'Esprit-Saint! Comme gage de ces faveurs et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout coeur, à Vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 novembre 1919, de Notre Pontificat la sixième année.

(Traduit du latin par la D. C.) BENOIT XV, PAPE.

(1) *Luc.* v, 4.

— La béatification de la vénérable Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité, est fixée au 9 mai, la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie au 13 et celle de la bienheureuse Jeanne d'Arc au 16.